



Rouler à contre sens et verbalisation

Par tchou

Bonjour,

J'explique un peu le contexte, à 100 m d'un rond point je me retrouve face à une situation inédite pour moi, je vois deux voies, à ce moment je suis dans la précipitation et suis aveuglement la direction de mon GPS sans en regarder les détails (la distance), sûrement dû à la fatigue + le fait que j'avais que 2 ou 3 secondes pour réfléchir à ce moment.

Malheureusement je ne vois pas le Zebra, et il n'y a pas eu de panneau indiquant un contre sens de manière flagrante, ce qui aurait pu faire que je m'y engage pas. J'étais donc engagé à contre sens en le sachant, mais je n'avais plus le choix, j'ai ralenti et j'ai attendu qu'il y ait une voiture (aussi pour être sur de mon contre sens) pour me rabattre et pour faire demi tour. Il n'y a pas de d'accident.

De retour chez moi, j'ai regardé plus en détail la configuration des lieux, j'ai vu qu'il y avait une caméra accrochée à un lampadaire pointée dans cette direction.

Ma question serait de savoir qu'est ce que je risque si il y a verbalisation ?

Merci par avance.

Par flotbs

Bonjour,

Si il s'avère que la caméra est utilisée par des agents de police assermentés pour de la vidéo verbalisation ou si un agent en civil a constaté l'infraction celle-ci pour être relevée sans interception.

En effet, la circulation en sens interdit est comprise dans la liste des infractions prévues pour être relevées sans interception (Article R121-6 du Code de la Route)

Vous encourez alors une amende de 4ème classe et un retrait de 4 points sur votre permis de conduire;

Bonne soirée